

Formation et insertion professionnelle des jeunes (Nice, 18 octobre 2011)

« Chacun peut s'en sortir. L'espoir existe, pour tous les jeunes : mais il passe par le travail et la formation, pas par l'assistantat »

Le président de la République se rend à Nice (Alpes-Maritimes) pour une visite consacrée à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes. Il visite le chantier Nice Stadium, sur lequel sont engagés des jeunes en contrat de professionnalisation, puis préside une table ronde à l'Opéra de Nice.

CONTEXTE

Point sur la situation de l'emploi des jeunes

En août 2011, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est reparti à la baisse : - 6 300 (- 1,4%) soit 435.000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Sur un an, la baisse est de - 3,6%. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'élevait au 2ème trimestre 2011 à 21,9%. Sur un an, les jeunes ont toutefois d'avantage bénéficié de la baisse du taux de chômage que le reste de la population (-1 point contre -0,2 pour l'ensemble de la population).

Il faut faire attention à l'interprétation des chiffres : un taux de chômage de 21,9%, qui semble à première vue très élevé, ne veut pas dire que 21,9% des jeunes sont au chômage. Le taux de chômage est calculé en faisant le rapport du nombre de demandeurs d'emplois sur la population active correspondante (ici on calcule le nombre de jeunes de 15 à 24 ans qui demandent un emploi, sur le nombre de jeunes de 15 à 24 ans qui sont actifs). Or plus de la moitié des 15-24 ans sont « inactifs » (autrement dit ils ne travaillent pas et ne cherchent pas d'emploi) vu qu'ils font des études, qui sont de plus en plus longues et retardent l'entrée dans la vie active. Si l'on regarde la part de chômage (c'est à dire la part des personnes au chômage sur l'ensemble de la population), c'est en réalité 1 jeune sur 10 qui est au chômage en France, soit un niveau équivalent à la moyenne de l'Union européenne.

D'autres facteurs expliquent un chômage des jeunes structurellement plus élevé : les actifs de 15 à 24 ans sont parfois peu qualifiés, car les jeunes sortis précocement du système scolaire y sont sur représentés. Les jeunes partent en outre d'une situation de non emploi, et une période de recherche d'emploi de quelques semaines ou de quelques mois à la fin des études est évidemment inévitable, même dans une situation où l'emploi des jeunes serait très élevé.

Le succès des formations en alternance

Le Président de la République a fait de l'alternance un axe fort de sa politique en faveur de l'emploi des jeunes. Fin 2010, 564 000 personnes étaient en alternance (dont 414.000 en apprentissage et

150.000 en contrat de professionnalisation). Les jeunes alternants bénéficient d'un taux exceptionnel d'insertion professionnelle : plus de 80%.

Depuis le début de 2011, près de 100 000 nouveaux contrats de professionnalisation ont été enregistrés, ainsi que près de 90 000 nouveaux contrats d'apprentissage.

Qu'est-ce que le contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans sont rémunérés en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage s'adresse en règle générale aux jeunes de 16 à 25 ans. Son objectif : l'acquisition d'un diplôme. L'apprenti alterne formation en centre de formation d'apprentis (CFA) et travail en entreprise pour mettre en œuvre les savoirs acquis. Un contrat d'apprentissage peut être conclu par des entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail spécifique d'une durée de 1 et 3 ans en fonction du titre ou diplôme préparé. Le salaire minimum correspond à un pourcentage du SMIC, qui dépend de l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté du contrat.

Le bilan de la réforme de la voie professionnelle

La réforme de la voie professionnelle, en vigueur depuis la rentrée 2009, concerne plus de 700 000 élèves et 330 000 apprentis. Il s'agit d'une réforme éducative majeure, au même titre que la réforme du lycée général ou de l'école primaire. Elle a profondément transformé les lycées professionnels, qui accueillent 1 lycéen sur 3. Le lycée professionnel propose des enseignements concrets (en hôtellerie, en électricité, en plasturgie, en secrétariat etc.) en lien direct avec le monde de l'entreprise et les métiers. Il est un tremplin pour une insertion professionnelle rapide et réussie. La réforme de la voie professionnelle a mis fin à plusieurs difficultés rencontrées par le lycée professionnel : scolarité trop longue, orientation rigide, manque de reconnaissance. Elle vise à permettre à chacun de construire son propre parcours d'excellence, en élevant à la même dignité la filière professionnelle, trop longtemps dévalorisée, et la filière générale :

- L'obtention du bac professionnel en 3 ans (au lieu de 4) est désormais la norme : la réforme a permis d'aligner la durée de la formation sur celle des filières générales et technologiques. Ainsi, le BEP que les élèves passaient en 2 ans et qui, avant la réforme, constituait un palier de sélection a,

dans le nouveau système, vocation à n'être qu'une étape préparatoire au baccalauréat professionnel:

- L'offre de diplômes/spécialités a été simplifiée et remise en cohérence avec le marché de l'emploi.
- Un accompagnement personnalisé de 2h30 par semaine a été créé, afin d'aider les élèves qui en ont besoin.
- Le CAP (diplôme en 2 ans) a été significativement renforcé, afin notamment d'attirer des jeunes présentant un fort risque de sortie sans qualification.
- Des passerelles ont été développées pour faciliter les réorientations en cours d'étude : entre spécialités de la voie professionnelle, entre CAP et bac professionnel, entre voie générale et technologique et voie professionnelle.

Après 2 ans de mise en œuvre de la réforme, le premier bilan est très positif. La réforme a d'ores et déjà permis de limiter le décrochage scolaire et d'augmenter le niveau de qualification des jeunes qui, trop souvent dans l'ancien système, ne poursuivaient pas leurs études jusqu'au bac professionnel (moins d'un jeune sur deux continuait après le BEP). Elle a permis cette année à 40 000 jeunes supplémentaires de devenir bacheliers. L'accroissement de 40% du nombre d'élèves en Terminale professionnelle témoigne de l'attrait retrouvé par la voie professionnelle. Enfin, les capacités d'accueil en CAP ont été également considérablement renforcées : ce sont principalement des élèves de 3ème en voie de décrochage qui ont bénéficié de cette hausse des places de CAP. On compte ainsi aujourd'hui près de 120 000 élèves en CAP, soit environ 20% de plus qu'en 2008.

Le chantier du Nice Stadium visité par le Président

La construction de Nice Stadium intervient dans le cadre de la préparation de l'Euro 2016 de football. Le stade sera mis en service en juin 2013. Le chantier, qui fait l'objet d'un partenariat public-privé (PPP), mobilisera directement jusqu'à 1000 personnes. L'État a apporté 20 millions d'euros au projet.

Le chantier met en œuvre plusieurs clauses d'insertion sociale, qui bénéficient aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux...), au niveau de la construction, mais également, pour la première fois en France, au niveau de l'exploitation (entretien des espaces verts, stadiers...). Pendant sa visite, le Président rencontre des jeunes recrutés grâce à ces clauses d'insertion sociale, leurs parrains sportifs de haut niveau, ainsi que de jeunes ouvriers recrutés en contrat de professionnalisation et accompagnés par la mission locale.

Le chantier met également en œuvre des clauses favorisant les PME et les artisans. Par exemple, l'entreprise Vinci s'est engagée à confier plus de 30% des travaux sous traités aux PME et artisans locaux (soit 200 emplois sur la durée du chantier).

BILAN : LES ANNONCES DU PRESIDENT

Pour le Président, l'insertion professionnelle doit être mise au cœur des missions de notre système éducatif. L'école doit renouer avec le monde professionnel. Un grand pas a été franchi avec la LRU, qui a inscrit l'insertion professionnelle dans la mission des universités

- Cette révolution doit maintenant gagner aussi l'enseignement scolaire, dès le collège, qui doit mieux préparer à la voie professionnelle.

L'effort de l'État va continuer en faveur de l'apprentissage et de l'alternance, qui sont des piliers de la lutte contre le chômage des jeunes (objectif de 800 000 alternants en 2015).

- Depuis mars 2011, avec le zéro charges alternant, les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un alternant supplémentaire ne payent aucune charge sociale sur la rémunération de ce jeune.

- Le 1er janvier 2012, l'État va enrichir le portail de l'alternance qui permettra dorénavant de saisir en ligne les contrats d'alternance : c'est plus de temps gagné et moins de démarches administratives, tant pour l'alternant que pour son employeur.

- 250 millions d'euros issus du Grand Emprunt vont être consacrés à la création de nouvelles places en CFA. Parallèlement, les financements issus de la taxe d'apprentissage vont être réorientés vers l'apprentissage.

- Là où l'État affecte 1 euro à l'apprentissage, les régions doivent, elles aussi, mettre 1 euro. C'est le principe qui gouverne les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens (2011-2015), en cours de signature entre l'État et les régions.

- Pour développer encore l'alternance, véritable passeport pour l'emploi, le Président demande à Luc Chatel de réfléchir à la possibilité de rendre obligatoire l'alternance lors des dernières années de préparation au bac pro et au CAP. 250 000 jeunes seraient concernés chaque année.

L'insertion professionnelle ne se construit pas uniquement à l'école. C'est pourquoi l'État investit par exemple dans des opérations telles que « le permis à 1 euro par jour » et « 10 000 permis pour réussir », qui accordent aux jeunes une aide leur permettant de passer leur permis de conduire, souvent indispensable pour décrocher un emploi (le permis de conduire est le premier examen de France, passé par 1,5 million de candidats chaque année).

L'insertion passe également par l'engagement au service de la collectivité et de grandes causes. C'est pourquoi le Président a voulu mettre en œuvre le service civique, qui a concerné 15 000 jeunes en 2011, et en concernera 25 000 en 2012.